



EAU POTABLE EN DANGER, LES PREFET.ES PEUVENT AGIR

Face à une pollution de grande ampleur de plus en plus complexe et coûteuse à gérer, des moyens d'action existent. Alors que les préfet.es sont les garant.es de l'application des politiques publiques de l'Etat, ils doivent tout mettre en œuvre pour reconquérir la qualité de l'eau que nous buvons. Ils peuvent notamment :

- **Activer le dispositif ZSCE** (Zone Soumise à Contrainte Environnementale) pour **rendre obligatoires des actions de préservation de la qualité de l'eau** ;
- **Veiller à l'intégration dans les Déclarations d'Utilité Publique (DUP)**, obligatoires pour tous les captages, des **interdictions d'utilisation de pesticides**.

Il est urgent et nécessaire d'agir, car les pesticides sont présents dans tous les milieux, et impactent durablement le fonctionnement des écosystèmes et notre santé. La dépollution de l'eau et la fermeture des captages trop pollués sont de plus en plus coûteux, et c'est le consommateur qui aujourd'hui paye la facture. Les personnes en responsabilité de fournir notre eau potable, en majorité des collectivités, font face à ces difficultés sur de nombreux territoires.

Les agricultures sans pesticides sont de vraies solutions de long terme. Moins coûteuses pour la société et les usagers des services publics de l'eau, elles permettent de maintenir des activités socioéconomiques prospères et de produire de l'alimentation, tout en préservant la santé des populations, la ressource en eau et la biodiversité. Un changement profond des modes de production doit être acté et accompagné. La connaissance existe.

QUELQUES CHIFFRES

Près de **37 700 captages** d'alimentation en eau potable recensés en 2022

12 600 fermetures de captages entre 1980 et 2021, avec près de **41% des dégradations de la qualité de la ressource imputables aux nitrates et pesticides**, ce qui constitue le **principal motif de fermeture des captages**

20 à 60 millions d'euros par an dépensés pour mettre en service de nouveaux captages

Sur les 38 pesticides et métabolites de substances actives responsables de la non-conformité de l'eau potable pour les pesticides en 2022, **32 sont des herbicides**

Plus de **10 millions de français.es** ont été alimentés au moins une fois en 2022 par de l'eau **dépassant les limites de qualité**

79% des Français sont inquiets des **effets sur leur santé de l'usage des pesticides** dans la production de l'alimentation ([étude Pesticide Action Network, août 2023](#)) mais **sous-estiment les dangers et l'état de leur propre contamination** ([sondage IFOP/WWF, février 2024](#))



Des pesticides dans la quasi-totalité des cours d'eau français

Pour la seule année 2022, **68 000 tonnes de substances actives de produits phytosanitaires** ont été vendues, ce qui fait de la France **le 2ème utilisateur de pesticides en Europe** et le 8ème rapporté à l'hectare. Ces molécules se dispersent via l'air, le sol et l'eau, **même dans les régions les plus éloignées des épandages** (lacs de haute montagne¹, Arctique²). La **quasi-totalité des eaux de surface sont contaminées**, et les mélanges de pesticides présentent de **forts cumuls de pressions toxiques sur la moitié des stations de surveillance** (CGDD, juin 2023)³. Entre 2015 et 2017, **84% des points de mesures des eaux de surface ont dépassé au moins une fois les seuils réglementaires** pour chaque pesticide pris isolément.

Un désastre sanitaire et écologique

Des impacts sur la santé humaine

Nous sommes exposés à des milliers de molécules chimiques, et plusieurs études montrent que **les effets combinés de ces substances en mélanges peuvent nuire à la reproduction, au comportement, au développement, à l'immunité** (CGDD, juin 2023)⁴. Environ 15% des pesticides vendus en 2022 ont été évalués par les fabricants comme cancérogènes, mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction (CGDD, juillet 2024)⁵. L'Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale

¹ <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0048969722057102>
https://www.researchgate.net/publication/321729517_People_pollution_and_pathogens_-_Global_change_impacts_in_mountain_freshwater_ecosystems

² <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/10885446/>

³ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/media/6478/download?inline>

⁴ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/media/6478/download?inline>

⁵ Pesticides classés CMR,
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/media/7357/download?inline>

(INSERM) conclut en 2021, après avoir analysé la littérature scientifique publiée depuis 2013, à une **présomption forte d'un lien entre l'exposition aux pesticides et six pathologies pour les agriculteurs**, dont plusieurs sont reconnues comme maladies professionnelles directement liées à l'exposition aux pesticides, et d'une **présomption forte de liens entre différentes pathologies et exposition pendant la grossesse**⁶. La toxicité chronique, qui est l'exposition prolongée à de faibles doses de pesticides, et les effets des combinaisons des substances entre elles, ou « effet cocktail », sont encore très complexes à évaluer.

Des impacts sur l'environnement

Dans la nature, les mélanges de substances polluent parfois longtemps les sols, les nappes phréatiques, les estuaires, les eaux de surface, les océans. **Près de 40% des pesticides présents dans les eaux souterraines sont actuellement interdits** (CGDD, 2019)⁷.

Les pesticides et l'agriculture industrielle sont **l'une des principales causes de l'effondrement de la biodiversité** (IPBES, 2019)⁸ et la **première cause de déclin des oiseaux en Europe** (37 années de données analysées sur plus de 20 000 sites, mai 2023)⁹. Le nombre d'espèces **d'invertébrés aquatiques a baissé de plus de 40% dans les cours d'eau en Europe directement à cause des pesticides** (étude

⁶ <https://www.inserm.fr/expertise-collective/pesticides-et-sante-nouvelles-donnees-2021> ;
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT00006071367/LEGISCTA000006138457/

⁷ <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/sante/la-pollution-de-l-eau-douce-ressources/article/les-pesticides-dans-les-eaux-souterraines>

⁸ IPBES. (2019). *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (Version 1)*. Zenodo. <https://doi.org/10.5281/zenodo.6417333>

⁹ <https://www.pnas.org/doi/10.1073/pnas.2216573120>



publiée dans la revue PNAS, juin 2013)¹⁰. La biodiversité des espaces agricoles façonnés par l'agriculture industrielle est sévèrement impactée. Les pesticides réduisent l'abondance et la diversité de la faune du sol (méta-analyse publiée dans le Journal of Applied Ecology, juin 2023)¹¹. L'expertise scientifique collective menée par l'INRAE en 2022 conclut à **des effets négatifs des pesticides sur tous les taxons et les écosystèmes terrestres et marins**¹². Cela entraîne des **dysfonctionnements dans les rapports proies-prédateurs** (chaînes trophiques), une **baisse généralisée des espèces** et **l'augmentation de la dépendance de l'agriculture aux pesticides**.

Deux fois et demi moins cher de financer la fin des pesticides dans les aires d'alimentation de captages que de traiter l'eau polluée¹³

Tous les ans, ce sont plus de **3 milliards d'euros qui sont dépensés en France en lien avec la pollution de l'eau** : surcoût du traitement de l'eau, perte de production, coûts de santé... (MEDD, 2015)¹⁴. Si l'on finançait la dépollution complète des excédents d'agriculture et d'élevage dissous dans l'eau, le coût s'élèverait à plus de 54 milliards d'euros par an, et à plus de 522 milliards d'euros pour les eaux souterraines (CGDD, 2011)¹⁵. Le CGDD estime que **les ménages supportent tous les ans un surcoût de 1 à 1,525 milliard d'euros pour les services d'eau et d'assainissement liés aux pollutions pesticides et nitrates**, pour l'achat d'eau en bouteille, le traitement de ces déchets et les solutions individuelles de filtrage mises en place dans certains foyers. Pour les

ménages des localités les plus polluées, ces dépenses supplémentaires pourraient atteindre 494 euros par ménage, soit un **surcoût de près de 140 % de la facture d'eau** (moyenne 2006) (CGDD, 2011)¹⁶.

Dans ce contexte de pollution généralisée, l'Etat doit miser sur les actions permettant de maintenir et développer une agriculture qui se passe de pesticides de synthèse.

Des outils financiers et fonciers pour accompagner tous les acteurs des filières

Objectif : sortir des pesticides de synthèse sur ces surfaces

Des solutions locales et élaborées par les acteurs volontaires des territoires, parfois dans le cadre de stratégies régionales, des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), sont déployées :

- Evolution des pratiques et systèmes agricoles via de **l'accompagnement technique et/ou financier** (Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques, Paiements pour Services Environnementaux, Baux environnementaux, Contrat Territorial Eau...);
- Développement de **filières locales** ;
- Opérations de **maîtrise foncière**, Obligations Réelles Environnementales...

Les bassins versants doivent être l'échelle à privilégier étant donnée leur dimension

¹⁰ Beketov, M.A., Kefford, B.J., Schäfer, R.B., Liess, M. (2013). Pesticides reduce regional biodiversity of stream invertebrates. *Proceedings of the National Academy of Sciences*. 110 (27) 11039-11043. <https://doi.org/10.1073/pnas.1305618110>

¹¹ <https://besjournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/1365-2664.14437>

¹² <https://hal.inrae.fr/hal-03777257v1/document>

¹³ Cour des comptes, 2010, https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/24_instruments-gestion-durable-eau.pdf

¹⁴ <https://www.zones-humides.org/le-cout-de-la-depollution-de-l-eau-en-france>, <https://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0070/Temis-0070550/19342.pdf>.

¹⁵ <https://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0070/Temis-0070550/19342.pdf>

¹⁶ <https://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0070/Temis-0070550/19342.pdf>



fonctionnelle pour la ressource en eau, en quantité et en qualité.

Lorsque les engagements volontaires ne sont pas suffisants pour atteindre une bonne qualité de l'eau, les services de l'Etat disposent d'outils qu'ils peuvent rendre obligatoires.

Des outils aux mains des préfet.es pour établir des zones sans pesticides : le dispositif ZSCE et la procédure de DUP

Sur décision du préfet ou de façon volontaire par la personne publique en charge du service de l'eau, une aire d'alimentation de captage (**AAC**) et sa zone de protection, la **ZP-AAC**, peuvent être **délimitées, avec la définition d'un programme d'action**¹⁷, et ce dans le cadre du dispositif ZSCE pour les captages identifiés comme prioritaires dans les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour chaque bassin hydrographique. Selon le degré d'atteinte des objectifs fixés, **les mesures peuvent être rendues obligatoires par arrêté pour les captages prioritaires**. Les préfet.es ne sont pas tenu.es d'attendre le délai de trois ans à compter de la publication du programme d'action pour les captages prioritaires. En cas d'eau non conforme dans les zones d'alimentation de captages prioritaires, **certaines mesures peuvent être rendues obligatoires dans les douze mois qui suivent la publication du programme d'action** (article R. 114-8 du Code rural et de la pêche maritime). D'après les données disponibles en novembre 2024, 483 captages prioritaires (sur les 1636) ne disposent pas de plan d'actions effectif¹⁸.

Par ailleurs, tous les captages servant à l'alimentation en eau humaine font l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP). **Dans le**

cadre de cette procédure ou de sa révision, des interdictions d'utilisation de pesticides peuvent être édictées dans les différents périmètres de protection des captages, et notamment le périmètre de protection éloignée, afin de réglementer les activités pour protéger le captage des pollutions diffuses. La révision des DUP prend du temps, et très peu sont instruites chaque année. **Il est donc essentiel de ne pas rater la fenêtre d'opportunité de leur révision pour prendre des mesures pour réduire l'usage et les aléas des pesticides.**

Soutenir les actions foncières qui favorisent les agricultures sans pesticides

Au niveau foncier, la ou le préfet.e de département peut valider la **demande de droit de préemption pour la préservation de la ressource en eau** effectuée par la commune, le groupement de communes ou le syndicat mixte¹⁹. Le droit de préemption sur les terres agricoles peut être activé lorsqu'un producteur situé sur l'aire d'alimentation de captages décide de vendre son terrain.

Enfin, dans le cadre des **procédures d'AFAF** (Aménagement Foncier Agricole Forestier, articles R123-1 à R123-45 du code rural et de la pêche maritime²⁰) portées par les départements, les préfet.es sont amené.es à fixer par arrêté la liste des prescriptions de l'aménagement du territoire (article L121-14 du code rural). **Ces prescriptions peuvent comporter des limitations voire des interdictions d'utilisation de produits phytosanitaires.**

Mesures d'interdiction et d'accompagnement sont complémentaires, et doivent être mises en œuvre de concert pour reconquérir la qualité de l'eau.

¹⁷https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Fiche_8_Outils_reglementaires.pdf

¹⁸<https://www.deb.developpement-durable.gouv.fr/telechargements/ouvrages-grenelles.php#>

¹⁹https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074075/LEGISCTA000041407902/

²⁰https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071367/LEGISCTA000006138386/